

Saint-Nazaire : 3 ans dont 1 avec sursis pour une tentative d'égorgement...

écrit par Christine Tasin | 14 septembre 2020



L'agression s'est déroulée jeudi 21 novembre 2019 en bas d'une tour de la rue des Frênes, dans le quartier de la Bouletterie à Saint-Nazaire (©Echo Presqu'île)

Et ce n'est pas un perdreau de l'année, il avait déjà été condamné 3 fois, pour vol, trafic de stupéfiants, conduite sous l'emprise de l'alcool. Et il a tout compris, il a décidé d'aller demander plutôt un bracelet électronique...

Le procureur avait requis 4 ans, dont 2 fermes...

Et là il a juste tenté d'égorger un homme...

Ce qui, pour son avocat, n'est pas bien grave :

Une peine qui apparaît « lourde pour une simple bagarre rue des Frênes où l'État ne veut plus se rendre », estime alors l'avocat de la défense, M^e Gendronneau : Pas de couteau retrouvé, manque d'investigations, d'auditions des jeunes du quartier...

https://actu.fr/pays-de-la-loire/saint-nazaire_44184/saint-n

azaire-l-effroyable-agression-au-couteau-d-un-jeune-couple_36034818.html

Puisqu'il le dit...

Le type semble plus qu'à l'ouest, plus que violent. L'épouse de l'homme agressé vit à présent dans la peur, mais ce n'est pas grave. Ce sont les dégâts collatéraux de l'immigration, mon bon monsieur.

Une justice devenue folle... combien de temps encore allons-nous supporter cela ?

Saint-Nazaire : l'effroyable agression au couteau d'un jeune couple

Un homme de 27 ans a été condamné à trois ans de prison mardi 8 septembre 2020 pour avoir porté un coup de couteau à la gorge d'un homme à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

Le 21 novembre 2019, un jeune couple qui venait de rendre visite à la famille a été agressé par un homme de 27 ans, passablement ivre dans le quartier de la Bouletterie à **Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)**.

Le mari a été grièvement blessé au visage d'un coup de couteau.

Le procès a eu lieu mardi 8 septembre 2020. Malgré « l'évidence de sa culpabilité » pour reprendre les termes du procureur Jean-François Héry, le détenu a nié.

À l'audience, le couple se montre très digne. Le mari explique :

Quand on est descendu, cet homme s'embrouillait avec des jeunes. Je lui ai dit d'arrêter en arabe et en français. J'ai grandi dans ce quartier où je n'ai que de bons souvenirs

La suite glace l'auditoire :

Dans la rue, il a foncé sur nous, il a sorti son couteau, j'ai poussé ma femme enceinte de trois mois quand le coup est parti

Bas le masque

Résultat : la lame d'une trentaine de centimètres lui a carrément lacéré un côté du visage.

Sa femme étant paniquée, c'est en sang que l'époux a conduit son véhicule jusqu'à l'hôpital où il a dû avoir une trentaine de points de suture à l'extérieur, plusieurs à l'intérieur.

Son arrêt de travail a été de soixante jours. Difficultés pour manger, opérations passées et à venir, douleurs persistantes, ont changé son quotidien.

Dans le box, puisqu'il a été placé en détention provisoire à la suite des faits, l'homme de nationalité algérienne, père d'un garçon, n'a qu'un discours :

J'étais bourré, je l'ai bagarré mais ce n'est pas moi qui ai frappé avec le couteau...

La présidente Talhouarn lui demande d'enlever son masque.

Et là, les victimes, qui ne le connaissaient pas, affirment : « Oui, c'est bien lui ».

Leur avocat, M^e Loret complète :

Dans le box, vous avez un lâche et de l'autre côté des héros ordinaires. Elle, est infirmière, applaudie récemment à 20 h le soir.

Lui a sauvé sa femme, peut-être la vie de sa femme, en s'interposant et prenant le coup

Quatre ans de prison dont deux fermes sont alors requis par le procureur qui mentionne :

Il y a un témoin, les victimes sont formelles

Une peine qui apparaît « lourde pour une simple bagarre rue des Frênes où l'État ne veut plus se rendre », estime alors l'avocat de la défense, M^e Gendronneau :

Pas de couteau retrouvé, manque d'investigations, d'auditions des jeunes du quartier...

« Maintenant, je regarde toujours derrière moi »

La jeune femme qui a donné naissance à une petite fille en mai, est restée marquée :

Le sang de mon mari a giclé sur mon visage. Maintenant, je regarde toujours derrière moi

Elle rend hommage aux policiers :

Ils sont arrivés très vite pour nous venir en aide

Le prévenu, condamné trois fois pour des vols, une conduite en état alcoolique et une affaire de stupéfiants, a pris trois ans dont un avec sursis probatoire. Évidemment, il a interdiction d'entrer en contact avec les victimes.

À l'issue de son procès, il a déclaré :

J'irai à Toulouse où je voudrais un bracelet électronique